



2023/2129(DEC)

22.11.2023

AMENDEMENTS

1 - 12

Projet d'avis
Romana Tomc
(PE752.906v02-00)

Décharge 2022: budget général de l'UE - Commission
((2023/2129(DEC))

Amendement 1

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Visa 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu le rapport annuel 2022 de la Commission européenne sur la gestion et la performance du budget de l'Union,*

Or. en

Amendement 2

Romana Tomc

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

Amendement

1 est préoccupé par le fait *qu'à* la fin de 2022, les engagements restant à liquider ont atteint un niveau record de plus de 450 milliards d'euros; prend toutefois acte du fait que, selon la Commission, après avoir augmenté une nouvelle fois pour atteindre quelque 460 milliards d'euros en 2023, les engagements restant à liquider devraient diminuer pour revenir à 314 milliards d'euros au cours de la période 2024-2027;

1. est préoccupé par le fait *que, à* la fin de 2022, les engagements restant à liquider ont atteint un niveau record de plus de 450 milliards d'euros; prend toutefois acte du fait *que cette augmentation résulte principalement d'un engagement accru de fonds au cours de la deuxième année de mise en œuvre de Next Generation EU, ainsi que du début de la mise en œuvre des fonds en gestion partagée pour la période 2021-2027, et* que, selon la Commission, après avoir augmenté une nouvelle fois pour atteindre quelque 460 milliards d'euros en 2023, les engagements restant à liquider devraient diminuer pour revenir à 314 milliards d'euros au cours de la période 2024-2027;

Or. en

Amendement 3

Lucia Ďuriš Nicholsonová, Jozef Mihál, Dragoș Pîslaru, Max Orville

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. est préoccupé par le fait que, à la fin de 2022, les engagements restant à liquider ont atteint un niveau record de plus de 450 milliards d'euros; prend toutefois acte du fait que, selon la Commission, après avoir augmenté une nouvelle fois pour atteindre quelque 460 milliards d'euros en 2023, les engagements restant à liquider devraient diminuer pour revenir à 314 milliards d'euros **au cours de la période 2024-2027**;

Amendement

1. est préoccupé par le fait que, à la fin de 2022, les engagements restant à liquider ont atteint un niveau record de plus de 450 milliards d'euros; prend toutefois acte du fait que, selon la Commission, après avoir augmenté une nouvelle fois pour atteindre quelque 460 milliards d'euros en 2023, les engagements restant à liquider devraient diminuer **entre 2024 et 2027** pour revenir à 314 milliards d'euros;

Or. en

Amendement 4
Marc Botenga

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. se félicite que la majeure partie des dépenses du budget de l'Union en 2022 ait été consacrée à la rubrique 2 «Cohésion, résilience et valeurs» (79,1 milliards d'euros, soit 40,4 %);

Amendement

2. se félicite que la majeure partie des dépenses du budget de l'Union en 2022 ait été consacrée à la rubrique 2 «Cohésion, résilience et valeurs» (79,1 milliards d'euros, soit 40,4 %); **souligne que le FSE est censé lutter contre les pires excès de développement inégal et stimuler le développement local; en outre, les acteurs régionaux doivent être associés plus étroitement**;

Or. en

Amendement 5
Romana Tomc

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

2 bis. rappelle que la transparence et la responsabilité sont essentielles dans l'exécution du budget de l'Union; souligne, dans ce contexte, la nécessité de redoubler d'efforts, tant de la part de la Commission que des États membres, pour garantir une meilleure transparence dans l'utilisation de l'argent des contribuables de l'Union; insiste sur le fait que la publication des bénéficiaires finaux des financements de l'Union devrait être une disposition horizontale pour toutes les catégories de financement de l'Union; regrette l'interprétation de la Commission de la notion de «bénéficiaires finaux» dans le cas de la facilité pour la reprise et la résilience;

Or. en

Amendement 6

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis Paragraphe 3

3. rappelle que les dépenses relevant de la sous-rubrique «Cohésion économique, sociale et territoriale» (sous-rubrique 2a) sont axées sur la réduction des disparités de développement entre les différents États membres et régions de l'Union; souligne l'importance de la politique de cohésion de l'Union en ce qu'elle appuie la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et aide les États membres et leurs régions à saisir de nouvelles chances et à relever les défis que posent la mondialisation, le chômage, les mutations industrielles, la numérisation et le soutien à la reconversion, au perfectionnement et à l'apprentissage tout

3. rappelle que les dépenses relevant de la sous-rubrique «Cohésion économique, sociale et territoriale» (sous-rubrique 2a) sont axées sur la réduction des disparités de développement entre les différents États membres et régions de l'Union; souligne l'importance de la politique de cohésion de l'Union en ce qu'elle appuie la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, **contribue à la réalisation de ses objectifs** et aide les États membres et leurs régions à saisir de nouvelles chances et à relever les défis que posent la mondialisation, le chômage, **la pauvreté et l'exclusion sociale**, les mutations industrielles, la numérisation et

au long de la vie;

le soutien à la reconversion, au perfectionnement et à l'apprentissage tout au long de la vie;

Or. en

Amendement 7 **Romana Tomc**

Projet d'avis **Paragraphe 4**

Projet d'avis

4. s'inquiète vivement de l'ampleur du niveau d'erreur global, qui a atteint 4,2 %, contre 3,0 % en 2021; est particulièrement préoccupé par le fait que le niveau d'erreur est principalement dû à la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs», à laquelle l'essentiel de ce résultat est imputable (2,5 %); reconnaît que la majorité des dépenses dans ce domaine sont considérées comme des dépenses à haut risque, puisqu'elles sont principalement fondées sur des remboursements et sont souvent soumises à des règles complexes; fait observer que les erreurs les plus fréquentes dans la rubrique «Cohésion» portaient sur des projets inéligibles et des infractions aux règles du marché intérieur, en particulier le non-respect des règles en matière de marchés publics et d'aides d'État; préconise de prendre des mesures d'urgence pour réduire le taux d'erreur, en particulier pour la nouvelle période de financement, et invite la Commission à aider les agences à améliorer leurs procédures internes afin de garantir le respect des règles applicables en matière de marchés publics et d'aides d'État;

Amendement

4. s'inquiète vivement de l'ampleur du niveau d'erreur global, ***estimé par la Cour des comptes européenne***, qui a atteint 4,2 %, contre 3,0 % en 2021; est particulièrement préoccupé par le fait que le niveau d'erreur est principalement dû à la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs», à laquelle l'essentiel de ce résultat est imputable (2,5 %); reconnaît que la majorité des dépenses dans ce domaine sont considérées comme des dépenses à haut risque, puisqu'elles sont principalement fondées sur des remboursements et sont souvent soumises à des règles complexes; fait observer que les erreurs les plus fréquentes dans la rubrique «Cohésion» portaient sur des projets inéligibles et des infractions aux règles du marché intérieur, en particulier le non-respect des règles en matière de marchés publics et d'aides d'État; préconise de prendre des mesures d'urgence pour réduire le taux d'erreur, en particulier pour la nouvelle période de financement, et invite la Commission à aider les agences à améliorer leurs procédures internes afin de garantir le respect des règles applicables en matière de marchés publics et d'aides d'État;

Or. en

Amendement 8

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. s'inquiète vivement de l'ampleur du niveau d'erreur global, qui a atteint 4,2 %, contre 3,0 % en 2021; est particulièrement préoccupé par le fait que le niveau d'erreur est principalement dû à la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs», à laquelle l'essentiel de ce résultat est imputable (2,5 %); reconnaît que la majorité des dépenses dans ce domaine sont considérées comme des dépenses à haut risque, puisqu'elles sont principalement fondées sur des remboursements et sont souvent soumises à des règles complexes; fait observer que les erreurs les plus fréquentes dans la rubrique «Cohésion» portaient sur des projets inéligibles et des infractions aux règles du marché intérieur, en particulier le non-respect des règles en matière de marchés publics et d'aides d'État; préconise de prendre des mesures d'urgence pour réduire le taux d'erreur, en particulier pour la nouvelle période de financement, et invite la Commission à aider les agences à améliorer leurs procédures internes afin de garantir le respect des règles applicables en matière de marchés publics et d'aides d'État;

Amendement

4. s'inquiète vivement de l'ampleur du niveau d'erreur global, qui a atteint 4,2 %, contre 3,0 % en 2021, ***soit un niveau largement supérieur au seuil de signification de 2 %***; est particulièrement préoccupé par le fait que le niveau d'erreur est principalement dû à la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs», à laquelle l'essentiel de ce résultat est imputable (2,5 %); reconnaît que la majorité des dépenses dans ce domaine sont considérées comme des dépenses à haut risque, puisqu'elles sont principalement fondées sur des remboursements et sont souvent soumises à des règles complexes; fait observer que les erreurs les plus fréquentes dans la rubrique «Cohésion» portaient sur des projets inéligibles et des infractions aux règles du marché intérieur, en particulier le non-respect des règles en matière de marchés publics et d'aides d'État; préconise de prendre des mesures d'urgence pour réduire le taux d'erreur, en particulier pour la nouvelle période de financement, et invite la Commission à aider les agences à améliorer leurs procédures internes afin de garantir le respect des règles applicables en matière de marchés publics et d'aides d'État;

Or. en

Amendement 9

Lucia Ďuriš Nicholsonová, Jozef Mihál, Dragoș Pîslaru, Max Orville

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. s'inquiète vivement de l'ampleur du niveau d'erreur global, qui a atteint 4,2 %, **contre 3,0 % en 2021**; est particulièrement préoccupé par le fait que le niveau d'erreur est principalement dû à la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs», à laquelle l'essentiel de ce résultat est imputable (2,5 %); reconnaît que la majorité des dépenses dans ce domaine sont considérées comme des dépenses à haut risque, puisqu'elles sont principalement fondées sur des remboursements et sont souvent soumises à des règles complexes; fait observer que les erreurs les plus fréquentes dans la rubrique «Cohésion» portaient sur des projets inéligibles et des infractions aux règles du marché intérieur, en particulier le non-respect des règles en matière de marchés publics et d'aides d'État; préconise de prendre des mesures d'urgence pour réduire le taux d'erreur, en particulier pour la nouvelle période de financement, et invite la Commission à aider les agences à améliorer leurs procédures internes afin de garantir le respect des règles applicables en matière de marchés publics et d'aides d'État;

Amendement

4. s'inquiète vivement de l'ampleur du niveau d'erreur global, qui a atteint 4,2 %, **et est donc plus élevé qu'en 2021, où il se montait à 3,0 %**; est particulièrement préoccupé par le fait que le niveau d'erreur est principalement dû à la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs», à laquelle l'essentiel de ce résultat est imputable (2,5 %); reconnaît que la majorité des dépenses dans ce domaine sont considérées comme des dépenses à haut risque, puisqu'elles sont principalement fondées sur des remboursements et sont souvent soumises à des règles complexes; fait observer que les erreurs les plus fréquentes dans la rubrique «Cohésion» portaient sur des projets inéligibles et des infractions aux règles du marché intérieur, en particulier le non-respect des règles en matière de marchés publics et d'aides d'État; préconise de prendre des mesures d'urgence pour réduire le taux d'erreur, en particulier pour la nouvelle période de financement, et invite la Commission à aider les agences à améliorer leurs procédures internes afin de garantir le respect des règles applicables en matière de marchés publics et d'aides d'État;

Or. en

Amendement 10

Lucia Ďuriš Nicholsonová, Jozef Mihál, Max Orville

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. souligne que la Commission devrait réduire considérablement le niveau des engagements restant à liquider; note que, face au niveau élevé des engagements restant à liquider, c'est-à-dire en attente d'un paiement sur les

futurs budgets de l'UE, la Commission devrait, dans le respect des principes de bonne gestion financière, cerner les moyens d'aider les États membres à accélérer leur utilisation des financements de l'UE. Cela concerne en particulier ceux qui leur sont accordés au titre des Fonds en gestion partagée régis par le règlement portant dispositions communes.

Or. en

Amendement 11
Marc Botenga

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. Invite la Commission à favoriser l'internalisation de la restauration et des autres membres du personnel afin de promouvoir de bonnes conditions de travail et d'éviter les licenciements;

Or. en

Amendement 12
Romana Tomc

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

Amendement

7. invite la Commission à assurer un suivi et à prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne toutes les erreurs décelées par la Cour et à **demander** des corrections financières supplémentaires, s'il y a lieu;

7. invite la Commission à assurer un suivi et à prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne toutes les erreurs décelées par la Cour et à **appliquer** des corrections financières supplémentaires, s'il y a lieu;

Or. en

